



COMPTE RENDU

CSSCT du 14 novembre DUERP



Risque agression

Cotation du risque (n'est pas demandé par le code du travail) [Article L2312-27](#) Le demande de l'inspection du travail concerne l'évaluation de l'année passée et non la cotation.

- FREQUENCE DE SURVENANCE : Saisie par les managers dans l'onglet « synthèse », de la fréquence de survenance de chaque risque selon les critères ci-dessous :

RISQUE AGRESSION

- 1 RARE EXCEPTIONNEL : fréquence ≤ 8 fois
- 2 PEU FREQUENT : 9 fois ≤ fréquence ≤ 17 fois
- 3 FREQUENT : 18 fois ≤ fréquence ≤ 34 fois
- 4 PERMANENT / QUOTIDIEN : > 34 fois

Les chiffres ci-dessus ont été calculés par la direction : nombre de fiche (sans EDIS) le plus haut de la région en 2023 : 34 . Divisé par 4 trimestres est égal à environ 8. Voilà pourquoi nous avons une fréquence faible à moins de 8, peu fréquent plus de 17, fréquent moins de 34 et permanent plus de 34.

La **CGT** est contre cette méthode de cotation qui n'est pas une évaluation. Elle est faite par l'établissement au travers du nombre des fiches (sans les EDIS) mais la cotation n'est faite que sur une moitié de l'année pour 2024 et non sur l'année complète. Proposition CSSCT de doubler le chiffre des fiches afin de mettre en place des outils d'évaluation en prévention primaire. La direction veut une année glissante de mars à mars et les DAFT pourront avoir des chiffres pour évaluer. Dans les DU des agences, rien n'est mis à jour car les agences ont fait le point en juillet. Une formation sur la sécurité et le DU semble de ce fait essentiel pour les managers. Le DU doit évaluer toute l'année et être modifié dès qu'il y a un évènement.

Echelle de gravité des risques hors RPS

- IMPACT / GRAVITE DES DOMMAGES POTENTIELS : Pour les 13 risques sécurité, ce paramètre a été fixé par la région et la cotation a été saisie dans l'outil Excel par le service SSPR.

- 1 FAIBLE : irritation, migraine, fatigue...
- 2 MOYEN : AT < 8 jours Pas de séquelle
- 3 IMPORTANT : AT > 8 Jours et < 3 Mois IPP mineure
- 4 CRITIQUE : AT > 3 Mois IPP lourde

Cette échelle est encore réalisée par la DG pour toute la France. Pas d'évaluation locale ni régionale sur les risques majeurs et technologiques. Le fait d'être une région avec un fort taux d'usine SEVESO n'est pas un enjeu de risque agence par agence...

Les 13 risques sont sur une échelle nationale.

Famille de risques	Criticité nette / Taux régional Normandie
Risques liés à l'environnement de travail	1,02
Risques d'incendie / d'explosion	2,05
Risques liés à l'électricité	1,00
Risques d'attentat	3,04
Risques majeurs naturels et technologiques	2,04
Risques d'agression	1,36
Risques routiers	1,45*
Risques liés à l'activité physique	1,04
Risques de chute	1,04
Risque lié aux équipements de travail	1,00
Risques liés à la manutention mécanique	1,00
Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	1,00
Risques liés aux agents biologiques	1,00

Donc, le risque attentat reste le 1^{er} risque, risque majeur et technologique est le second et le 3eme est l'incendie. Encore une fois, la **CGT** ne peut pas valider cette échelle de risque sachant qu'aucun attentat a eu lieu en Normandie en 2024 et nous en sommes heureux !

Tous les documents uniques ont été revus agence par agence. Pourtant 80 % d'entre eux ne sont pas à jour : Cherbourg province, il y a eu un incendie, Cherbourg les Tourelles a accueilli tous les agents du bassin, le Havre ville Haute il n'y a pas eu de rats... Il faut que les agences aient un document unique avec des compléments d'information ajouter tout au long de l'année pour spécifier les risques.

Risque RPS

La CGT n'est pas d'accord avec la méthodologie de la direction. Cette méthode est encore basée sur une cotation et non une évaluation.

Segmentation par sites	Soutien organisationnel	Collectif de travail	Adéquation	Changement	Charge de travail	Problèmes informatiques
/	Cotation/degre	Cotation/degre	Cotation/degre	Cotation/degre	Cotation/degre	Cotation/degre
Total	Moyen 2,7	Fort 3,0	Moyen 3,0	Moyen 2,7	Moyen 2,3	Moyen 3,2

Au niveau régional, la situation n'est pas catastrophique dicit la direction. Les plans d'action locaux n'ont pas de temporalité, qui fait quoi, comment avec qui ? La **CGT** a demandé mais pas de réponse.

Certaines agences sont un peu en difficulté mais la méthode du national et de la région va y pallier.

On vous explique tout :

- Le soutien organisationnel, le collectif de travail et l'adequation entre vos valeurs et les valeurs de France Travail sont des ressources ou leviers a utiliser quand les agences ne vont pas bien.
- Le changement, la charge de travail et les problèmes informatiques sont des facteurs de stress. Il y aura donc des ateliers...

Seconde séance prévue le 10 décembre